



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Expérimentation du tarif modulable de l'électricité

Question écrite n° 16386

Texte de la question

M. Didier Lemaire attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique sur l'expérimentation du tarif modulable de l'électricité par EDF. Celle-ci soulève des inquiétudes chez certains citoyens qui craignent de voir leur pouvoir d'achat impacté par une augmentation anormale du prix lors des pics de consommation. À cause de cette modulation, les consommateurs seront pénalisés financièrement pour des usages dont les horaires ne peuvent pas être modifiés. Celle-ci peut difficilement être comparée à un système mis en place auparavant avec les heures pleines et creuses, cette nouvelle expérimentation qui vise à mettre en place un tarif dynamique en temps réel rend l'estimation de la facture difficile pour les usagers. À titre d'exemple, la recharge de véhicule ou le lancement d'une machine à laver peuvent être programmés, mais les heures du lever et du coucher, où des millions de Français ont une consommation importante d'électricité, ne peuvent être changées qu'à la marge. Dans ce contexte, il lui demande le calendrier de la poursuite de cette expérimentation et s'il y a déjà des premiers retours.

Données clés

Auteur : [M. Didier Lemaire](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16386

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique](#)

Ministère attributaire : [Porte-parole du Gouvernement et Énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2026](#), page 5831